



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du vendredi 27 mars 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **24**

Date de la convocation :
23 mars 2026

**Délibération n° DCM26-03-27P3
Détermination du nombre d'Adjoints**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire et Président de la séance,*

Mme Michelle Guibal, M. Jean-Marie Sabatier, Mme Anne Boissière, M. Georges Elnecave, Mme Corinne Gonzalez, M. Georges Bélart, Mme Agathe Khettab, M. Jean-Luc Barral, Mme Louise Jaber, Mme Joëlle Mouchoux, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Catherine Klein, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Cloé Vanzel, M. Jean Garcia, Mme Myriam Lalauze, M. Frédéric Laborie, Mme Martine Minardi, Mme Odile Thiers et M. Jules Poussard, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-François Faustin, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, Mme Claude Blaho Poncé, M. Patrick Javourey, Mme Hélène Cinési et M. Pierre Gros

Procurations :

M. Jean-François Faustin à Mme Anne Boissière

M. Franck Rugani à Mme Michelle Guibal

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-4-1 ;

Considérant que la détermination du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil municipal ;

Considérant qu'en vertu des articles précités, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de Clermont l'Hérault est de 29 membres, ce qui permet la création de huit Adjoints au maximum ;

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait jusqu'à ce jour de huit Adjoints ;

M. Gérard Bessière, Maire, propose la création de huit postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer à huit le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Secrétaire de séance,

Cloé VANZEL



Maire et président de séance,

Gérard BESSIERE